

Compte rendu du Conseil Municipal du 22/07/2016 à 21h 00

Présents : François ARCANGELI, Cinthya ARENAS, Philippe BUSSIÈRE, Valérie CHRISTEN, Gérard DALL'ARMI, Jean-Paul ESTRADE, Francis PRADÈRE, Éric RIET, Céline SALVIAC MALBERT, Sylvie SIMPSON.

Sylvie SIMPSON est désignée secrétaire de séance.

1. Compte-rendu des réunions :

1.1 Réunion SIDEVA

Mme Cinthya Arenas nous informe de la titularisation d'un agent déjà en poste.

1.2 Zones inondable sur la commune

Monsieur le Maire rend compte de la réunion réalisée sur site avec la DDT et le cabinet Agerin, pour que les services de l'État prennent en compte dans la CIZI l'étude des zones inondables réalisée pour la commune par Agerin.

1.3 SMEA : gestion des compteurs d'eau

Monsieur le Maire rend compte de la réunion réalisée avec M. Ross du SMEA pour évoquer les différents problèmes rencontrés : facturation, travaux, pose de compteurs. A noter que la commune pourra si elle le souhaite gérer elle-même la facturation des locataires des 12 logements communaux.

Dans le cadre de la future fusion des Communautés de Communes :

1.4 Commission Sport

Représentant : Mme Sylvie Simpson.

Au programme du groupe de travail : visite du lac de Touille - Visite des Thermes-Préparation de la note de synthèse.

Le groupe de travail a indiqué son intérêt pour la valorisation de ce site du lac de Touille, notamment par la mise en place de structures (parcours de santé, marche, etc.) et par un développement des activités nautiques sans moteur (voile, natation, etc.). Le lac de Touille fera partie des propositions du groupe de travail comme un site d'intérêt communautaire dont l'opportunité de l'acquisition doit par ailleurs être étudiée.

Concernant la visite des Thermes et du Spa, selon le groupe de travail, pour la future Communauté de communes, il s'agira principalement de promouvoir par sa communication, le développement de ses activités organisées et proposées par la commune de Salies-du-Salat.

Le groupe de travail effectue une note de synthèse dont l'objectif est la définition pour le mois de septembre des critères de définition de l'intérêt communautaire et le projet de la politique sportive du territoire. Il s'agira d'aboutir à la notion d'intérêt communautaire, avec les propositions d'infrastructures qui pourraient avoir le caractère d'intérêt communautaire.

1.5 Commission Prospective/gouvernance/urbanisme.

Représentant : M. François ARCANGELI.

La rédaction du Règlement Intérieur est presque achevée. Au terme de la consultation de la population et des conseils municipaux, le nom retenu pour la future intercommunalité est Cagire Garonne Salat

2 Avancement des projets en cours

2.1 Multiservices

Même situation qu'au mois de juin. Nous restons dans l'attente de l'accusé de réception de la subvention LEADER (fonds Européens). Sans ce document, il n'est pas possible d'engager l'opération.

2.2 Réseau-Chaleur-Bois

Même situation qu'au mois de juin. Dans l'attente de la réponse des services de l'État pour la demande de financement complémentaire sur le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL), il n'est pas possible d'engager l'opération.

2.3 Passerelle

Le cabinet AGERIN, mandaté par la Commune, propose un devis pour une étude hydrologique avant réparation qui s'élève à 5400€, plus élevé que l'étude faite pour la totalité de la commune.

Le Conseil décide de ne pas donner suite.

Monsieur le Maire a informé le SDEHG que le déplacement du tuyau posé récemment à cet endroit devra certainement être déplacé, du fait de sa réalisation sans autorisation, et de sa mauvaise position (dans le volume du cours d'eau en cas de crue).

2.4 ADAP : Mise en accessibilité des bâtiments publics

Coût pour la commune 2800€. Sylvie Simpson doit se renseigner auprès des services compétents pour savoir si une partie des travaux serait subventionnable.

3. Forêt Communale

3.1 Approbation de l'aménagement forestier

François Arcangéli, Valérie Christen, Jean-Paul Estrade et Sylvie Simpson, ont participé à la réunion de concertation entre la Commune, l'ONF et le Conservatoire des Espèces Naturel (CEN).

Monsieur le Maire expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme de coupes,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Il rappelle et salue les échanges fructueux qui ont eu lieu avec l'ONF et le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) dans la définition du projet présenté.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions des articles L.212-1 à L.212.3 du code forestier.

Décision :

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

APPROUVE, à 9 voix pour et 1 abstention, le projet d'aménagement de la forêt communale d'une contenance de 437,17 ha, et ses nouvelles dispositions pour la période 2016 – 2035 ;

Donne mandat à l'Office National des Forêts pour demander, en son nom, l'application des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.122-7 du Code forestier pour cet aménagement, au titre de la législation propre aux forêts de protection.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

3.2 Certification de la gestion forestière durable

Monsieur le Maire expose :

La nécessité pour la commune, d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Décision :

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré décide:

- D'adhérer pour l'ensemble des forêts que la commune d'Arbas possède, au Programme de reconnaissance des forêts certifiées (PEFC) pendant 5 ans. Cette adhésion est reconduite tacitement, sauf dénonciation par l'adhérent au moins 3 mois avant la date d'expiration ;
- de s'engager à respecter le cahier des charges national du propriétaire forestier ainsi que le cahier des charges national pour l'exploitant forestier durant la période d'adhésion ; et d'accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence, ces cahiers des charges pourront être modifiés ;
- d'accepter et de faciliter la mission de PEFC SUD et/ou de l'organisme certificateur amenés à effectuer des contrôles de conformité dans les forêts objets de l'adhésion, et de les autoriser à cet effet à les visiter et, à titre strictement confidentiel, à consulter les documents de gestion attachés à celles-ci ;
- de s'engager à mettre en place les mesures correctives qui pourraient lui être demandées par PEFC SUD en cas de pratiques forestières non conformes au cahier des charges du propriétaire, sous peine d'exclusion du système de certification PEFC,
- d'accepter que cette adhésion soit rendue publique ;
- de respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci ;
- de s'acquitter de la contribution financière auprès de PEFC Sud ;
- de désigner le Maire ou son Adjoint pour accomplir les formalités nécessaires et signer les documents nécessaires à cette adhésion ou renouvellement d'adhésion.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

4. Voirie Communale

La compétence «voirie» sera transférée à la future intercommunalité. Un inventaire de la voirie communale est en cours de réalisation, de manière à définir quelles voiries seront transférées.

5. Questions Diverses.

a. Main courante dans l'allée menant au cimetière

Des travaux similaires vont être effectués à Milhas. Nous devons aller voir sur place le rendu et faire établir un devis en conséquence avant d'engager les travaux.

5.2 Interrupteurs avec minuteur

Par souci d'économies, il est décidé de changer l'interrupteur des toilettes de l'école par un minuteur.

5.3 Panneaux de Basket au Pré Commun

Il est impossible d'installer, comme prévu, des panneaux de basket au Pré Commun. Malgré nos recherches auprès de plusieurs spécialistes, la configuration actuelle du Pré Commun et l'usage de ces panneaux, devant obligatoirement répondre aux normes de sécurité, ne sont pas compatibles.

5.4 Journée solidaire

Une trentaine de personnes ont participé à la première journée citoyenne organisée sur la commune.

Le Conseil Municipal remercie ces personnes pour leur investissement.

Deux journées par an pourraient être envisagées à des périodes bien déterminées (plantations, entretien courant).

5.5 Installation de ralentisseurs

Eric RIET est chargé d'étudier cette question en lien avec les services du Conseil Général, et de faire des propositions lors d'un prochain Conseil.

5.6 Peinture des rambardes de l'école

Si le temps de travail le permet, les employés communaux, passeront de l'huile de lin sur les planches de la rambarde.

Séance levée à 23 h 30.

Prochain Conseil Municipal le vendredi 23 septembre 2016 à 21h00.